

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de Saint Bonnet de Chavagne s'est réuni le vendredi 8 septembre 2017 et a traité les sujets suivants :

- **Rentrée scolaire :** 81 élèves ont effectué la rentrée scolaire 2017 pour l'ensemble du RPI . Le retour à la semaine de quatre jours d'école a nécessité le réaménagement du temps de travail des agents communaux notamment liés aux activités périscolaires. Le Maire a présenté les adaptations et changements effectués. Le Conseil Municipal a adopté les nouveaux règlements de la restauration scolaire et de la garderie qui ont intégré ces modifications. Le Maire a proposé d'ouvrir une réflexion sur la tarification des repas à la cantine scolaire. Une première approche avec une prise en compte le quotient familial, soit, en lien avec le revenu fiscal de référence calculé sur l'avis d'imposition et la composition du foyer. Le Conseil Municipal a validé la poursuite de cette réflexion et de la partager au sein du RPI avec la commune de Montagne.
- **Point budget :** Robert Pinet a exposé l'évolution du budget communal et a commenté les modifications nécessaires à effectuer. Dans la section de fonctionnement, en dépense, il est proposé d'augmenter le chapitre 11 « Charges à caractère général » de 2 500 euros afin notamment de renouveler les containers pour le transport des repas scolaires. La ligne 14 « Atténuation de produits » est diminuée de 4 029 euros ainsi que la ligne 22 « Dépenses imprévues de fonctionnement » de 5 231 euros. La ligne 23 « Virement à la section d'investissement est augmentée de 11 000 euros. La ligne 65 « Autres charges de gestion courante » est dotée de 1300 euros et la ligne 67 « Charges exceptionnelles » est augmentée de 1500 euros afin de pouvoir annuler des titres de recette irrécouvrables. Au niveau des recettes de fonctionnement, il est proposé de réduire la ligne 13 « Atténuation de charges » de 5 000 euros et de diminuer la ligne 70 « Produits des services » de 2000 euros. Il est proposé d'augmenter la ligne 74 « Dotations et Participations » de 14 040 euros. Cette dotation imprévue est le résultat d'un nouveau calcul du fond de péréquation des recettes fiscales depuis la fusion des communautés de communes du Sud Grésivaudan. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent avec une progression de 7 042 euros.

Au niveau de la section d'investissement, le maire a proposé de réduire le total des recettes et le total des dépenses de 117 000 euros. La ligne 20 « Dépenses imprévues d'investissement » est diminuée de 1500 euros. La ligne 21 « immobilisations corporelles » est augmentée de 14 500 euros. Le Conseil Municipal a validé les propositions d'acquisition des immobilisations suivantes : un candélabre, un lave-vaisselle professionnel dans l'école avec des bacs, des containers, du matériel informatique pour l'école et une armoire sécurisée. La ligne 23 « Immobilisations en cours » est réduite de 130 000 euros. Ce projet d'investissement concerne exclusivement des travaux sur le site de l'Arthaudière qui sont reportés en raison de concours financiers non finalisés à ce jour. La ligne 13 « Subventions d'investissement » est réduite de 107 000 euros et la ligne 16 « Concours bancaires » est diminuée de 21 000 euros. Ces diminutions sont liées au report des travaux de l'Arthaudière. L'équilibre des recettes et des dépenses de la section d'investissement s'établit avec l'augmentation de la ligne 21 « Virement de la section de fonctionnement » de 11 000 euros. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette proposition de décision modificative budgétaire sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **Questions diverses :** le Conseil Municipal délibère favorablement pour que la commune instaure la préemption urbaine, comme cela été en vigueur avant le passage au PLU.